Tirailleurs faisant partie d'un corps de cavalerie prêt à prendre du service dans le sud de l'Afrique.

LA PALINODIE.

Rien d'intéressant et d'instructif à observer comme les meetings qui se succèdent avec une prodigieuse rapidité et les faits étranges, étourdissants qui s'y révèlent, chaque soir, au grand ébahissement des honnêtes auditeurs, lesquels n'en peuvent croire leurs yeux ni leurs oreilles. Mais la plus curieuse des palinodies, dont nous sommes les témoins ahuris, est bien celle du chef actuel des Jacksoniens, de son honneur le présent maire de la Nouvelle-Orléans.

On ne sait pas assez, on ne fait pas assez savoir au public que le maire actuel a travaillé très activement, très ardemment à se faire renommer candidat par les démocrates réguliers. C'est à n'y pas croire, mais cela est. Ces démocrates qu'il déteste, qu'il maudit aujourd'hui, il les cajolait, il les caressait auparavant.

Le changement de front ne s'est opéré, la girouette n'a tourné, que quand il a été bien convaincu que l'on ne voulait pas de lui dans le parti, et qu'il a vu un autre pour prendre la place qu'il convoitait. Au lieu de se retirer honorablement et de s'avouer franchement battu, il s'est retourné contre ceux qu'il caressait la veille, et il a bravement chanté la palinodie.

C'est de ce jour-là, et de ce jour-là seulement, que date le Jacksonisme de M. Flower. Supposez qu'au lieu d'être blackboulé, il eut été élu, il devenait le plus ardent, le plus échevelé des réguliers. Ce n'est pas la faction Jacksonienne qu'il aime —il en fait fi—mais la place qu'il attend d'eux, et que, fort heureusement, il n'aura pas. Nous n'avons pas besoin de girouettes pour nous gouverner. Il nous faut des hommes sérieux qui ne tournent pas à tous les vents.

Après tout, puisque le voilà, un peu malgré lui, le chef des Jacksoniens, qu'il conserve ce glorieux poste. Il y est à sa place, à la tête d'une collection très réussie de médiocrités dont il est le plus bel ornement et, comme dit la célèbre chanson :

Que c'est comme un bouquet de "Flowers".

Le decret de grâce

Le *Journal officiel* a publié le 22 du mois dernier le décret, rendu sur le rapport du ministre de la guerre, graciant Dreyfus.

Voici le texte du rapport et du décret :

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Rapport au président de la république française.

Paris, 19 septembre.

Monsieur le président,

Le 9 septembre courant, le conseil de guerre de Rennes a condamné Dreyfus, par cinq voix contre deux, à dix années de détention ; à la majorité, il lui a accordé des circonstances atténuantes.

Après s'être pourvu devant le conseil de revision Dreyfus s'est désisté de son recours.

Le jugement est devenu définitif et, dès lors, il participe de l'autorité même de la loi devant laquelle chacun doit s'incliner. La plus haute fonction du gouvernement est de faire respecter, sans distinction et sans arrière pensée, les décisions de la justice. Résolu à remplir ce devoir, il doit aussi se préoccuper de ce que conseillent la clémence et l'intérêt public. Le verdict même du conseil de guerre, qui a admis des circonstances atténuantes, le vœu immédiatement exprimé que la sentence fût adoucie sont autant d'indications qui devaient solliciter l'attention.

A la suite du jugement rendu en 1894, Dreyfus a subi cinq années de déportation. Ce jugement a été annulé le 3 juin 1899, et une peine inférieure, tant au point de vue de sa nature que de sa durée, lui a été appliquée. Si l'on déduit des dix années de détention les cinq années qu'il a accomplies à l'île du Diable,—et il ne peut en être autrement — Dreyfus aura subi cinq années de déportation et il devra subir cinq années de détention. On s'est demandé s'il n'était pas possible d'assimiler la déportation à la réclusion dans une prison cellulaire et dans ce cas, il aurait presque complètement purgé sa condamnation. La législation ne semble pas le permettre; il suit de là que Dreyfus devrait accomplir une peine supérieur à celle à laquelle il a été effectivement condamné.

Il résulte encore des renseignements recueillis que la santé du condamné a été gravement compromise et qu'il ne supporterait pas, sans le plus grave péril, une détention prolongée.

En dehors de ces considérations, de nature à éveiller la sollicitude, d'autres encore, d'un ordre plus général, tendent à la même conclusion. Un intérêt politique supérieur, la nécessité de ressaisir toutes leurs forces ont toujours commandé aux gouvernements, après des crises difficiles, et à l'égard de certains ordres de faits, des mesures de clémence ou d'oubli. Le gouvernement répondrait mal au vœu du pays avide de pacification, si, par les actes qu'il lui appartient, soit d'accomplir de sa propre initiative, soit de proposer au Parlement, il ne s'efforçait pas d'effacer toutes les traces d'un douloureux conflit.

Il vous appartient, monsieur le président, par un acte de haute humanité, de donner le premier gage à l'œuvre d'apaisement que l'opinion réclame et et que le bien de lr République commande.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de proposer à votre signature le décret ci-joint.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de la guerre
Général GALLIFFET.

Le président de la République française,

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Vu la loi du 25 février 1875 ;

Vu l'avis de M. le garde des sceaux, ministre de la justice,

Décrète :

Art. 1er. — Il est accordé à Dreyfus (Alfred) remise du reste de la peine de dix ans de détention prononcée contre lui par arrêt du conseil de guerre de Rennes, en date du 9 septembre 1899, ainsi que de la dégradation militaire.

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait, à Paris le 19 septembre 1899.

EMILE LOUBET.

Par le président de la République :
Le ministre de la guerre,
Gén. GALLIFFET.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

Les divertissements de l'Exposition et la Ligue contre la licence des rues.—M. Bérenger, sénateur, a adressé au ministre du commerce la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

A la veille de l'Exposition universelle de 1900, nous croyons devoir vous soumettre quelques observations relativement à une question qui intéresse au plus haut degré le bon renom de la France.

L'Exposition qui réunira les produits de l'industrie de l'univers doit, assure-t-on, rassembler en un même point tous les genres de divertissements : théâtres des divers pays, concerts, exhibitions de personnes et de choses seront offerts aux visiteurs qu'on s'efforcera de charmer par tous les genres d'attraction.

Or, il est un souvenir qui nous trouble et un fait généralement admis hors de nos fontières, c'est que les spectacles admis à l'Exposition de 1889 on servi depuis dix ans de texte aux attaques de tous les adversaires de la France. Groupant des faits isolés qu'ils ont grossis dans un esprit de dénigrement, ils ont répété que les plaisirs de l'Exposition étaient dignes de la "Babylone moderne".

Ces critiques, dont les échos retentissent depuis 1889, nous imposent le devoir de prévenir le renouvellement des faits qui y ont donné lieu.

Les spectacles seront, nous n'en doutons pas, soumis à la police des théâtres, qui peut constituer une garantie si elle est sérieusement exercée, et nous proposons à cet égard de faire un appel spécial à la vigilance de M. le ministre des beaux arts ; mais les exhibitions de genres variés, particulièrement celles que peut rendre plus attrayantes l'annonce des costumes et des mœurs étrangères, ne doivent pas éveiller à un moindre degré la sollicitude de l'autorité. Sous prétexte de tout exposer, vous n'hésiterez pas à penser qu'il ne peut être question de souffrir, sous des noms propres à en dissimuler le véritable caractère, des établissements qui seraient un réel outrage contre les mœurs.

Nos Chambres ont témoigné par le vote d'une loi récente l'importance qu'elles attachent au délicat et grave sujet de la protection des mœurs publiques. Des dispositions pénales plus rigoureuses ont été notamment adoptées pour prévenir et réprimer les manifestations immorales, toujours prêtes à envahir les lieux publics. Il n'est pas possible qu'à l'occasion des assises internationales qui se préparent les intentions du Parlement et la loi elle-même soient mises en oubli.

Notre société se croirait obligée, si des abus venaient à se produire, de les signaler sans hésitation et de porter, s'il le fallait, ses doléances à la tribune.

Jamais, en effet, la mission qu'elle s'est donnée ne s'est imposée à elle avec plus de force. L'Exposition universelle va appeler à Paris tout ce qui pense dans le monde entier, tous ceux dont les jugements reportés et multipliés par la presse de tous les pays contribueront à accroître ou à ébranler la bonne réputation de la France.

Il n'est pas douteux en même temps que l'attrait des divertissements annoncés n'y appelle tous les éléments de la corruption cosmopolite.

Nous avons donc à nous protéger à la fois contre les jugements et contre la contagion de l'étranger.

Mais il importe, avant tout, de prévenir. C'est là, monsieur le ministre, votre œuvre propre. Nous savons que vous en comprenez l'importance et nous avons pleine confiance que vous saurez l'accomplir.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président de la Société,
P. BERENGER,
membre de l'Institut, sénateur,

Les vice-présidents : MM. Gérard, membre de l'Institut, vice-recteur de l'université de Paris ; Frédéric Passy, membre de l'Institut ; Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

Ont adhéré à la présente lettre :

MM.

Aynard, député ; de Bénazé, avoué honoraire; Bideaux, agent général de la Société ; Jules Cauvières, ancien magistrat ; Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées ; Gaufrès, ancien conseiller municipal, secrétaire gérant de la Ligue de la moralité publique ; Krantz, député, ancien ministre ; Le Breton, ancien sénateur ; Mézières, de l'Académie française, député ; de Nordling, ancien ingénieur en chef de la Compagnie d'Orléans; de Raynal, ancien magistrat ; comte de Resbecq ; Sabatier ; directeur de l'Ecole des hautes études à la Sorbonne; Siegfried, sénateur, ancien ministre; Schmidt président de la Société du travail ; Trarieux, sénateur, ancien garde des sceaux, Zadoc Kahn, grand-rabbin, membres du conseil de direction de la société.

Le ministre du commerce a répondu, à la date du 18 du courant, en ces termes :

Monsieur le sénateur,

J'ai lu avec un très grand intérêt la lettre que vous avez bien voulu, en votre qualité de président de la Société centrale contre la licence des rues, m'adresser au sujet des exhibitions et divertissements qui seraient projetés à l'Exposition. J'ai transmis cette lettre à M. le commissaire général en la recommandant à sa bienveillante attention et lui disant combien il me serait agréable qu'il tînt le plus grand compte des observations que vous voulez bien me soumettre.

Agréer, monsieur le sénateur, l'assurance de ma haute considération.

A. MILLERAND.

LE Baptême de Littré.

La biographie de Littré, que la «Revue des Contemporains» donne cette semaine, ramène l'attention du public sur la fin chrétienne de ce savant, qui avait vécu en païen, mais qui se défendit toujours d'être athée malgré la réputation qu'on lui fit. Voici comment est raconté ce dernier acte de la vie du savant auteur du «Dictionnaire»:

Quelques temps avant la mort de son mari, Mme Littré avait mandé à M. l'abbé Huvelin, prêtre instruit, orateur de renom, ancien universitaire et vicaire de Saint-Augustin, d'assister son cher malade. Littré reçut le prêtre non seulement avec respect, mais bientôt avec une joie visible mêlée d'admiration.

—Oh! disait-il, que je suis heureux de connaître un saint prêtre.

Un autre jour, au cours de la conversation, Littré dit textuellement à M. l'abbé Huvelin: «Ah! monsieur l'abbé, j'aimerais mieux n'avoir été rien de ce que j'ai désiré être, et n'avoir fait aucun péché dans ma vie.

Littré avait connu et appréciait beaucoup un Jésuite, le R. P. Milleriot. Le jour des obsèques du religieux, en 1881, Littré dit à l'abbé Huvelin: «Si je n'étais pas si malade, j'aurais été à ce convoi.» Et il écrivait au P. Petot: «Je n'étais pas digne de son amitié; mais, vous le savez mieux que moi, mon Révérend Père, la grâce est gratuite!»

«Je n'étais pas digne!» conclut ici M. l'abbé Huvelin dans les notes qu'il veut bien nous transmettre; voilà tout le secret du retour de M. Littré: sincérité et humilité.»

Chaque fois que M. l'abbé Huvelin quittait le malade, il était frappé des progrès que la grâce faisait en cette âme très droite et sans aucun parti pris. «On sentait, a-t-il dit, qu'elle s'orientait vers la lumière!»

«Dites bien, monsieur l'abbé, lui répétait souvent Littré, que je ne suis pas un athée et que je ne l'ai jamais été, quoiqu'on l'ait prétendu.»

Littré fut baptisé par sa femme et ayant encore toute sa connaissance.

Il avait fait un testament dans lequel il exprimait la volonté d'être enterré civilement et dont le double était entre les mains d'un ami, alors ministre. Trois ou quatre jours avant de mourir, il fit brûler devant lui l'exemplaire qu'il avait gardé et en rédigea un autre, indiquant qu'il voulait que son corps allât à l'église.

«Si j'étais mort il y a quatre ans, disait-il, je serais mort content de moi; maintenant je meurs mécontent de moi!»

AMUSEMENTS.

GRAND OPERA HOUSE.

Jamais, croyons-nous, Gillette, le plus fécond peut-être des auteurs américains, n'a été mieux inspiré qu'en écrivant "Held by the Enemy". On y sent à la fois l'artiste, le patriote et l'homme qui connait à fond le pays. Aussi la pièce n'obtient-elle que des succès partout où on la représente, surtout quand elle est interprétée par une troupe d'élite comme celle que nous a amenée M. Greenwald, et qui est appelée à charmer nos loisirs pendant la saison qui vient de commencer. Aussi, quelle foule, hier soir! Il en sera de même toute la semaine.

THEATRE TULANE.

La "Purple Lady" a décidément fait la conquête du public. Sous des dehors badins, c'est une pièce qui a une portée morale, et elle est jouée par une excellente troupe qui en fait ressortir très habilement tous les mérites. Hier, à la matinée, il y avait une très belle chambrée ; il en a été de même dans la soirée, et la salle restera pleine jusqu'à la fin de la semaine.

CRESCENT THEATRE.

Au Crescent, Monroe fait toujours salle comble, avec son étonnante interprétation de Mme B. O'Shaughnessey, un des types les plus drôlatiques et les plus intéressants d'Irlandaise qui ait jamais paru sur la scène de la Nouvelle-Orléans. Il faut dire aussi que Monroe s'est entouré d'un excellente troupe qui fait ressortir les qualités éminentes de l'artiste principal.

L'ESPRIT DES AUTRES.

A la neuvième chambre :

Le président.—Vous avez déjà, sous différents noms, encouru vingt-deux condamnations pour escroquerie !

Le prévenu, d'un ton aimable. —Oh ! puisque c'était sous des pseudonymes...

DEPECHES Télégraphiques

Tournoi entre compositeurs d'imprimerie.

Presse Associée.

Philadelphie, 4 octobre—Wm. H. Stubbs, compositeur au Sun, de Baltimore vient d'accomplir un fait remarquable. Dans un lutte avec William Duffy, compositeur à l'Inquirer de Philadelphie, il à composé, en 5 heures et 35 minutes 66,617 " M "; C'est une moyenne de 11,940 à l'hueré. La plus remarquable lutte de ce genre avait eu lieu, il y a 4 ans. Le vainqueur avait fait 10,800 " M ".

Au Camp de Refuge contre la Fièvre à Jackson.

Presse Associée.

Jackson, Miss., 4 octobre — Le chirurgien H. S. Carter, du service de l'Hôpital de la Marine, est resté ici deux jours, afin d'y établir un camp de refuge, à la disposition des suspects qui peuvent avoir été exposés à l'infection de la fièvre. Ce camp est dirigé par le service de l'Hôpital de la Marine ; c'est une mesure qui peut prévenir les rapides progrès de la maladie. Si un nouveau foyer se manifeste, on compte envoyer les personnes de la maison qui ne sont pas encore attaquées dans le camp, pendant 10 jours. Là tous les vêtements seront complètement fumigués et désinfectés, et ces personnes pourront se rendre sur d'autres points où la quarantaine n'est pas établie contre Jackson.

On procurera au camp toute espèce de confort et l'on espère que tous les suspects s'empresseront de jouir de tous les avantages de cet établissement. Si non, les autorités sanitaires seront obligées de les mettre en quarantaine dans les quartiers déjà infectés.

Tous les terrains où un cas de fièvre s'est manifesté y sont encore sous bonne garde, et ils resteront, tant que tout n'y aura pas été complètement fumigé.

Fuite du président Andrade.

Presse Associée

New York, 4 octobre — Un dépêche du cable a été reçue ici, de Caracas, annonçant que le président Andrade à pris passage pour lui et sa famille à bordo du steamer Philadelphie, de la ligne Red, qui part le 10 pour Ponce, Porto Rico et New York. On croit généralement que Andrade se rend à Ponce.

Les derniers avis reçus, ici, disent que le général Castro et son avant-garde sont à El Valle, à 3 milles de Caracas. Castro, cependant, ne veut pas entrer dans la ville. Il veut éviter un combat qui coûterait la vie à bien des personnes qui ne s'occupent pas de politique.

Il engage les troupes du gouvernement à se retirer hors de la ville.

Ces dernières ne manifestent nullement l'envie de se mesurer avec les rebelles.

Le forces révolutionnaires se sont grossies des partisans du général Jose Manuel Hernandez, qui est maintenant en prison à Caracas. Hernandez combattait jusque là indépendamment de Castro.

Le général Samuel Acosta, un des principaux officiers de Hernandez, a été nommé gouverneur militaire de l'Etat de Carabobo, qui est tombé entre les mains des rebelles.

Le général Acosta est celui qui a tué le président Crespo dans une bataille.

Il y a maintenant près de 2,000 prisonniers politiques à Caracas.

La nouvelle des succès des insurgés a affecté sérieusement le crédit du gouvernement.

Une maison du pays a reçu une commande de carabines et de munitions pour le gouvernement ; mais elle ne veut pas les livrer avant d'avoir été payée intégralement.

La Commission des Philippines.

Presse Associée.

Washington, 4 octobre — M. Schurmann, président de la commission des Philippines, s'est présenté aujourd'hui au département d'état, où il a eu avec le secrétaire Hay un entretien au sujet de la prochaine réunion de la commission. Le président Schurmann a dit ensuite quel a première séance de la commission se tiendrait dans les premiers jours de novembre.

M. Denby et le professeur Worcester sont maintenant près de San Francisco.

M. McArthur, secrétaire de la commission, part aujourd'hui de Yokohama, avec toutes les archives.

Les employés de la commission sont maintenus pour le moment à Manille. Cette circonstance indique peut-être un nouveau voyage de la commission aux Philippines.

Feuilleton

—:DE:—

L'Abeille de la N. O.

30 Commencé le 31 août, 1899

DETRESSE MATERNELLE.

PAR HENRI GERMAIN.

PREMIÈRE PARTIE.

VII

LA FUITE.

Suite.

Puis il n'oubliait pas, en sa morgue dédaigneuse, que l'ingénieur était un enfant trouvé. Et, dût Madeleine en souffrir atrocement si toutefois elle avait conçu quelque espoir, jamais il ne consentirait à l'unir à André.

Toutes ces considérations amenèrent à bref délai un changement dans l'attitude du fermier vis-à-vis de sa fille; il devint plus circonspect, plus exigeant plus dur.

Il l'astreignit même à de certaines besognes d'intérieur qu'il n'aurait pas voulu qu'elle accomplit auparavant.

Il espérait ainsi distraire son esprit, trop occupé de songeries malsaines, disait-il.

Il voulait, en même temps, l'assouplir, réduire son caractère, assez indépendant jusque-là, à plus de servitude et d'obéissance.

Et Madeleine résignée, du moins en apparence, souffrit en silence de toutes ces vexations journalières, dont le résultat fut, comme toujours en pareil cas, d'augmenter sa force de résistance secrète, et son ardent amour pour André.

Même quelques chocs se produisirent, des scènes eurent lieu où tous deux, le père et la fille, se heurtèrent douloureusement, entamant leur affection réciproque de petites blessures d'amour-propre, précurseurs des plaies futures et inguérissables du cœur.

Ce fut dans ces circonstances que Marcel pria un jour le fermier de lui accorder pour le soir même un entretien confidentiel.

Depuis qu'il avait surpris le secret de Madeleine et d'André, et que dans la colère de sa passion, il avait menacé la jeune fille, il vivait avec l'obsession douloureuse de son amour repoussé.

En son esprit exacerbé par les souffrances de son cœur, il avait nourri d'abord de sombres desseins ; mais à la réflexion, il avait compris qu'en se laissant aller à la suggestion de son caractère violent, il n'obtiendrait rien de plus de la jeune fille, bien au contraire.

De plus, il compromettrait toute son existence, perdrait sûrement les profits du présent et de l'avenir que semblait lui garantir sa situation de filleul de Mme de Presles.

Il en vint donc, après avoir retourné la question sous toutes ses faces, et cherché le moyen le plus pratique de posséder Madeleine, à cette conclusion qu'il faudrait pour cela l'épouser.

Et, sans consulter sa marraine qui, peut-être, eût mis obstacle dès le début à ce projet hardi, il voulut obtenir, avant tout, le consentement de Dallebois.

Donc, à l'heure dite, il vint à la ferme, et fut reçu par le fermier dans une petite pièce attenante à la grande salle, et qui servait de bureau.

Assis l'un en face de l'autre, avec entre eux deux un carafon de vieux marc de prunes, ils demeurèrent un instant silencieux, comme pour se prégarer à l'entretien.

Dallebois emplit les petits verres, trinqua, attendit encore quelques minutes, et embarrassé cependant par ce silence, demanda :

—Eh ben ! voyons, monsieur Marcel, dites voir un peu ce qui vous amène à c't' heure ?

—Mon cher Dallebois, commença le jeune homme d'un ton adouci et presque affectueux, je vais vous demander une chose grave, et qui certainement va vous surprendre.

—Quoi donc ?

—Avez-vous pensé quelquefois déjà, qu'il vous faudrait marier un de ces jours Mlle Madeleine ?

—Ben, sans doute, c'te question ?

—Alors, vous avez peut-être un parti en vue ?

—Non, aucun.

Seulement, je vas chercher tout de même, parce que, à vous dire la vérité, v'là qu'il est grand temps.

Et, avec l'instictif besoin de décharger un peu son cœur, et d'exhaler sa rancune sourde, le fermier abandonna subitement ses habitudes prudentes pour parler très vite et d'abondance :

—Je vas vous dire, reprit-il ; y se passe à présent des choses qui ne me plaisent guère.

La petite a sans doute des fariboles dans la tête qui vont m'obliger à la marier p't'être plus vite que j'aurais voulu.

Pensez donc, c't'enfant, elle n'aura ses vingt ans qu'aux cerises prochaines.

Après ça j'ai pas besoin de vous en dire beaucoup plus long, pas vrai, vous me me comprenez ben ?

—Non, pas très bien.

—Alors, écoutez-moi, v'là ce que c'est : Je crois que la petite en pince pour l'ingénieur de chez Doltaire, vous savez ben, ce garçon blond, assez gentil, un peu fringant quoi !

Seulement, j'en veux pas pour gendre, moi ; j'en veux pour rien au monde, et j'ai pour ça des raisons qui sont des bonnes raisons, vous pouvez me croire, si je vous le dis.

D'abord, c'est une espèce d'enfant qui vient on ne sait pas trop d'où; ça n'a ni père ni mère, quoi !

Et puis c'est pauvre, quelques billets de mille francs à peine ; une belle fichaise, pas vrai, pour s'établir.

Y a de quoi crever de faim, tout juste !

Moi, je donne à Madeleine 60,000 francs en mariage, sans compter ce qu'elle récoltera quand je serai mort, et le grand-père itou.

Tout ça, c'est pas à dédaigner, pas vrai ?

—Eh bien ! fit Marcel, avec une certaine solennité dans la voix, et en se levant subitement, j'ai l'honneur, maître Dallebois, de vous demander la main de votre charmante fille Madeleine.

—Hein !.... vous ? cria Dallebois qui sursauta, d'étonnement et demeura le regard incrédule rivé sur le jeune homme qui souriait aimablement.

Cependant, le fermier se remit peu à peu.

—Bast ! vous voulez rire, m'sieu Marcel ?

—Pas du tout.

J'aime profondément Madeleine, depuis longtemps déjà, et je serais très heureux que vous me la donniez pour femme.

—Vous, un monsieur ?

—Votre fille n'est-elle pas une demoiselle ?

—Ben si, tout de même ; seulement, c'est la fille d'un paysan, quoi !

Tandis que vous.... ah ! dam, vous êtes le filleul de Mme la comtesse !....

—Qu'est-ce que cela fait, puisque j'aime Madeleine telle qu'elle est.

D'ailleurs, elle est jolie, bien élevée, instruite, ça fera une excellente maîtresse de maison.

—Bon, admettons ça.

Mais qu'est-ce que vous feriez si je vous la donnais ; c'est y pour être fermier, vous assi ?

—Mais je ne dis pas non, maître Dallebois, fit Marcel d'un accent empreint d'une telle apparence de sincérité que son interlocuteur, cependant malin et observateur, s'y laissa prendre.

—Vraiment, dit-il avec un étonnement croissant.

—Pourquoi pas, si vous vouliez de moi pour associé, je m'y mettrais aussi bien qu'un autre.

Sans doute, je ne travaillerais pas la terre, l'apprentissage me manque, mais je pourrais m'occuper des affaires, de la vente des grains, des bestiaux.

—C'est une idée ça, et une bonne, ma foi !...

—Alors ? interrogea Marcel anxieux.

—Ben, d'abord, en avez-vous parlé à Mme la comtesse, de toutes ces affaires-là ?

—Sans doute; encore très peu, mais cependant elle ne me désapprouve pas en principe, affirma le jeune homme qui détourna son regard de celui de Dallebois en faisant ce mensonge.

—Eh ! c'est dit, topez là, j'espère que vous serez mon gendre; très flatté monsieur Marcel; très flatté !

Et le fermier, un peu grisé par cet honneur inattendu se leva, fit un salut obséquieux et grotesque à Marcel qui ne put réprimer un sourire d'ironie.

—Vous en parlerez à Madeleine ? fit-il.

—Dès demain matin ; et puis ne vous tourmentez pas d'elle.

Faudra ben qu'elle en passe par où que je veux, conclut le fermier, les dents serrées au souvenir des résistances imprévues que Madeleine lui opposait depuis quelques jours.

Faut que les filles obéissent à